

CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

2021-016 - Lot 3 378 445 – 78, rue Antoine-Forestier

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que la demande de dérogation mineure suivante sera prise en considération par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 2 juin 2021 à 20 h par visioconférence et webdiffusée sur la plateforme de la Ville de Carignan (carignan.wdplus-neo.com);

2021-016 : Cette dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme la distance entre la piscine et la ligne de terrain latérale sur rue, c'est-à-dire 2,87 mètres au lieu de 3 mètres telle qu'exigée par le règlement de zonage en vigueur.

Considérant la situation actuelle de la pandémie Covid-19, toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal en soumettant ses commentaires à l'adresse courriel info@villedecarignan.org dans les quinze (15) jours suivant le présent avis.

La Ville de Carignan invite ses citoyens à consulter la consultation écrite en annexe du présent avis public pour prendre connaissance de la demande de dérogation mineure.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.a-19.1)*.

Donné à Carignan, ce 17 mai 2021.

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 17 mai 2021 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 17 mai 2021.

Donné à Carignan, ce 17 mai 2021.

Ève Poulin, avocate
Greffière